

RL

Glisser cette image dans la barre de tâches pour épingler le site [Ajouter au menu démarrer](#)

- [Avis de décès](#)
- [Petites annonces](#)
- [Boutique](#)
- [Jeux concours](#)
- [Editions Serpenoise](#)
- [Abonnements](#)

Rechercher ...

OK

jeudi 29 mars 2012, 05:27

Le Républicain Lorrain

- [Accueil](#)
- [Actu](#)
- [Ma Commune](#)
- [Faits divers](#)
- [Sports](#)
- [Photos & Vidéos](#)



[Metz](#)

3 °C / 18 °C

publié le 29/03/2012 à 05:00

Hicheur, docteur et terroriste ?

Le procès d'Adlène Hicheur, physicien au Centre européen pour la recherche

Courant 2009, Adlène Hicheur a échangé des propos contestables avec un membre supposé d'Al-Qaïda au Maghreb islamique. Des échanges de courriels sans la moindre intention de mener un projet précis, insiste sa défense qui met désormais en garde, à l'approche de l'ouverture jeudi de son procès devant le tribunal correctionnel de Paris, contre tout « amalgame » avec l'affaire Merah. Adlène Hicheur, 35 ans, est incarcéré depuis son arrestation le 8 octobre 2009, alors qu'il s'apprêtait à prendre un vol aller-retour pour l'Algérie où il devait acquérir un terrain. Ce ressortissant franco-algérien était surveillé depuis 2008 par la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). Seul mis en examen dans ce dossier, il va être jugé pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». « Cibler les industries vitales » En 2009, ce docteur en physique des particules qui travaille au Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN) est immobilisé chez lui à cause d'une hernie discale. Il surfe sur Internet et entre en contact avec Mustapha Debchi, membre supposé d'Aqmi. Selon l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel, ce dernier lui écrit en février qu'il souhaite mener des opérations kamikazes en France et propose qu'ils soient « tous les deux en tête de liste ». Plus tard, il propose comme cible le 27^e bataillon de chasseurs alpins d'Annecy, à Cran-Gevrier. Ou « les industries vitales de l'ennemi », des « objectifs militaires et politiques pour punir les gouvernements européens », ou encore « des assassinats ciblés ». Devant les juges en charge du dossier, le suspect a expliqué qu'il se trouvait à l'époque « dans un état de santé qui ne lui permettait pas de jauger la portée de ses propos ». Christophe Teissier et Nathalie Poux contestent ces affirmations dans leur ordonnance : dès sa sortie de l'hôpital, écrivent-ils, il a envoyé à Mustapha Debchi des messages « dont la cohérence intellectuelle ne laisse supposer aucune déficience ou altération ». « Là, on est vraiment dans le [...] procès d'intention », a déclaré l'avocat d'Adlène Hicheur, M^e Patrick Baudouin.

Vu 6 fois



Lire Aussi

France/Monde

• [Les zones d'ombre de l'affaire Merah](#)



[Qui a envoyé la vidéo des tueries de Merah ? Le tueur au scooter a-t-il profité de failles dans l'enquête ? Quid d'un 3^e homme et de complicités ? Des questions subsistent dans l'affaire Merah. Esquisses de réponses.](#)